



PREFET DE LA MEUSE



CABINET

BAR-LE-DUC, le 3 décembre 2013

SERVICE INTERMINISTERIEL
DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

**ARRETE PREFECTORAL N° 2013-2769 RELATIF A L'ELABORATION DE
L'ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES
DE BIENS IMMOBILIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE
DE BELLERAY**

**LA PREFETE DE LA MEUSE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27,
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L 271- 4 et L 271- 5,
Vu le code minier, notamment l'article L 154-2,
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n° 2010-146 du 16 février 2010
relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les
régions et départements,
Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de Madame Isabelle DILHAC, Préfète
de la Meuse,
Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention des risques,
Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010, portant délimitation des zones de sismicité du
territoire français,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-0073 du 10 janvier 2013, fixant la liste des communes
concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens
immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
Sur proposition de la Directrice des services du cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques naturels, miniers et technologiques pour l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers situés sur le territoire de la commune de BELLERAY sont consignés dans le dossier communal d'informations annexé au présent arrêté.



PREFET DE LA MEUSE

COMMUNE DE BELLERAY

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

Pour l'application des articles L 125-5 et R125-26 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral N° 2013-2769 du 3 décembre 2013

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRn) :

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn : oui

Risque naturel pris en compte : inondation

Document de référence : PPRI Meuse, secteur de Verdun, approuvé le 18 avril 2005

Consultable sur Internet : oui

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRm) :

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm : non

Risque naturel pris en compte :

Document de référence :

Consultable sur Internet :

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT) :

La commune est située dans le périmètre d'un PPRT : non

Effet : toxique thermique surpression

Document de référence :

Consultable sur Internet :

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité : (en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255)

La commune est située dans une zone de sismicité : Zone 1 très faible

Pièces jointes

Extraits de documents permettant de délimiter les zones de la commune exposées aux risques identifiés

Copie du plan de zonage réglementaire (3 planches A4) et extraits de la note de présentation du PPRI de la Meuse, et du règlement du PPRI de la Vallée de la Meuse, Secteurs de Commercy, Saint-Mihiel, Dieue sur Meuse, Verdun, Charny, Stenay

Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

PRÉFET DE LA MEUSE

Préfecture
Cabinet du Préfet
Service interministériel de défense et de protection
civile

Bar-le-Duc, le 9 décembre 2013

Affaire suivie par : Françoise MOTTOT
Tél: 03 29 77 55 84
Courriel: francoise.mottot@meuse.gouv.fr

La Préfète
à
« destinataires in fine »

N°525

Objet : arrêté préfectoral relatif à élaboration de l'état des risques naturels, miniers et technologiques et dossier communal d'informations

Pièces jointes : 4

Suite à la modification de l'article R125-24 du code de l'environnement, le dossier communal d'information s'enrichit de nouvelles pièces. Il contient dorénavant des extraits des notes et règlements des plans de prévention des risques ou autres documents de référence.

Cette évolution a conduit à une mise à jour de l'arrêté préfectoral relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels, miniers et technologiques spécifique à votre commune et du dossier communal d'information qui lui est annexé.

Sous ce pli, vous trouverez l'arrêté préfectoral relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels, miniers et technologiques spécifique à votre commune actualisé. Il vous appartient de l'afficher dès réception.

Est joint également à ce courrier, le dossier communal d'informations. Ce dernier contient les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques naturels, miniers et technologiques que doit établir le vendeur à l'attention de l'acquéreur en cas de vente d'un immeuble ou fournir le bailleur au nouveau locataire en cas de location.

Vous trouverez également la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ainsi qu'un modèle d'état des risques tel que défini par l'arrêté ministériel du 19 mars 2013 paru au journal officiel du 27 mars 2013. Ces deux documents sont téléchargeables à partir du site du ministère : www.prim.net.

Je vous saurais gré de bien vouloir tenir l'ensemble de ces informations à disposition de la population qui désirerait en prendre connaissance.

Pour la préfète,
la Directrice des services du cabinet,



Jocelyne VEROUIL

ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE DEPUIS 1982

COMMUNE DE BELLERAY

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	09/04/1983	10/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
Inondations et coulées de boue	15/02/1990	19/02/1990	14/05/1990	24/05/1990
Inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	02/02/1994	18/02/1994
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
Inondations et coulées de boue	06/07/1999	07/07/1999	07/02/2000	26/02/2000
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	01/01/2002	02/01/2002	27/02/2002	16/03/2002